

L'ASDM HABILITEE A PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

UNE CONFIRMATION POUR LA RECONNAISSANCE DES MÉTIERS LIÉS A LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'ASDM a été habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

Cette reconduction conjointe d'habilitation par le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse démontre la pertinence et la qualité des actions menées, au cours de ces dernières années, pour promouvoir la formation et les métiers par l'ASDM - l'Association des Syndicats de la Distribution et de la Maintenance des matériels de construction, de manutention, agricoles et d'espaces verts.

L'ASDM a été créée en 2004 par la fédération DLR et le Sedima, ensuite rejoints par la Fnar. L'Association des Syndicats de la Distribution et de la Maintenance des matériels de construction, de manutention, agricoles et d'espaces verts assure la promotion des métiers de la maintenance des matériels notamment en participant à des salons et forums des métiers (Mondial des Métiers à Lyon, Salon des métiers et de la formation à Lille, Aquitec à Bordeaux, Salon régional Formation Emploi à Colmar...). Elle développe également en région, aux côtés des professionnels des trois secteurs, des relations avec les conseils régionaux, les rectorats et les établissements.



L'ASDM est aussi très impliquée dans l'organisation du Concours Général des Métiers. Elle a obtenu, sous l'impulsion de DLR, l'ouverture à l'ensemble des secteurs de la maintenance des matériels des épreuves des Olympiades des Métiers, jusqu'alors réservées aux seuls mécaniciens agricoles. Désormais le métier concourt également aux Worldskills, niveau international de la compétition, ainsi qu'aux Euroskills au plan européen.

A l'échelle de DLR, plus de 1 500 postes de mécaniciens et de techniciens de maintenance des matériels sont à pourvoir tous les ans en France, voire même près de 3 000 cette année avec la reprise de l'activité. Il y a urgence ! Cette problématique a des conséquences sur le développement économique des entreprises. Un impact plus large qui se vérifie également au niveau du secteur BTP et du bon déroulement des chantiers.

Par cette nouvelle habilitation, les entreprises peuvent soutenir ces actions de promotion de leurs métiers : il leur suffit pour cela de désigner à leur collecteur (Agefos PME-Agefomat pour la branche SDLM) l'ASDM parmi les bénéficiaires de leur taxe d'apprentissage (jusqu'à 26% du hors quota).

DLR : 500 adhérents, 70% du marché

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de BTP et de manutention et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

Contact presse

RP carrées - Benoît Renart. 03 28 52 00 57. benoit.renart@rp-carrees.com - www.rp-carrees.com